

# COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

*Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2018*

## Étaient présents :

	<i>Collège public</i>	<i>Collège privé</i>
Membres votants : 5 publics 6 privés	DE MOUSTIER Philibert DESHAYES François DUMOULIN François FLAMANT Bernard GILLOT André	AGUETTANT Nathalie BAUBE Dominique BLANCHARD Pierre GUICHARD Hélène OCANA Annie TAUZIEDE Christian
Membres non votants :	MENERAT Patrice	LECLERCQ Serge

## Assistaient également :

CURTIL Benoît	Conseiller municipal de Senlis Animateur LEADER
KLINGELSCHMIDT Florian	

## Excusés :

ANGLEROT Gilles, BEHAGUE Sarah, CHERON Yves, D'ARRENTIERES Delphine, DELACOMMUNE DE GRAVE Constance, GORSE-CAILLOU Isabelle, MOUTIEZ Laurence (Région Hauts-de-France), VERMEULEN Bruno

## 1 – Informations générales sur le programme (voir diaporama en annexe I)

- M. GILLOT, Président du GAL, constate que les conditions du double quorum sont réunies et introduit la réunion. Il explique que le principal sujet à l'ordre du jour est la présentation d'un 2<sup>e</sup> projet pour avis préalable. Il rappelle que le Comité se place ici dans son rôle de Comité d'audition et ne rend donc pas de décision mais un simple avis. La suite de l'ordre du jour concerne divers sujets administratifs, qui pour leur part nécessitent une décision du Comité de programmation. Les deux rôles du Comité sont donc regroupés pour cette réunion. Avant de poursuivre, M. GILLOT propose un tour de table. Il précise que le Comité accueille aujourd'hui un invité, M. CURTIL, à la demande de Mme GORSE-CAILLOU qui est excusée. Il rappelle que le règlement du Comité ne permet pas à un membre de se faire remplacer ou de donner pouvoir à une personne autre que son suppléant attitré. En revanche, le Comité peut accueillir des invités, qui n'ont pas de voix délibérative.
- M. KLINGELSCHMIDT rappelle brièvement les décisions prises lors de la réunion précédente du 21 mars 2018. M. DESHAYES demande quel est le délai estimé entre l'avis préalable du Comité d'audition sur un projet et la validation de l'instruction du dossier par l'Autorité de gestion. M. KLINGELSCHMIDT répond que cela dépend surtout du porteur de projet. En effet, l'avis préalable est donné sur la base d'un dossier très allégé. Le porteur doit ensuite compléter son dossier, avec notamment les justificatifs des dépenses (2 devis comparables par dépense en règle générale) et du cofinancement public, ce qui peut prendre plusieurs mois. L'instruction ne commence qu'une fois le dossier complet. Il faut alors compter un ordre de grandeur d'un mois environ. Dans le cas du projet BOB-E-BIKE, le dossier n'est pas encore complet et l'instruction n'a donc pas démarré.
- M. KLINGELSCHMIDT explique que la convention entre le GAL, l'Autorité de gestion et l'ASP pour la mise en œuvre du programme LEADER a été signée par le Président du Conseil Régional Hauts-de-France le 7 juin 2018. Le GAL peut donc officiellement démarrer la sélection des projets et l'instruction des demandes de subvention. En plus du projet présenté ce jour, plusieurs autres dossiers sont en cours d'élaboration et un Comité d'audition sera sans doute à prévoir en septembre.

## 2 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe II)

<b>Intitulé du projet :</b>	Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique sur le site « Les Cabanes des Grands Chênes »
<b>Porteur de projet :</b>	M. Emmanuel DE LA BEDOYERE, Président de la SAS LES CABANES DES GRANDS CHÊNES
<b>Localisation :</b>	Raray
<b>Fiche-action :</b>	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

- M. GILLOT accueille M. DE LA BEDOYERE et lui rappelle le temps dont il dispose : 15 à 20 minutes de présentation, suivies de 20 à 25 minutes de questions-réponses.
- **Présentation du projet par M. DE LA BEDOYERE (voir diaporama et business plan en annexes III et IV)**

*Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :*

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Construction des cabanes	200 000 €	- Subventions publiques :	
Bains nordiques	46 000 €	Région Hauts-de-France (20 %)	53 200 €
Décoration et ameublement	10 000 €	<b>LEADER (28 %)</b>	<b>75 000 €</b>
Conseil architecte	10 000 €	- Fonds privés :	
		Autofinancement	137 800 €
<b>TOTAL :</b>	<b>266 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>266 000 €</b>

*Pour rappel, le plafond d'aide LEADER est fixé à 75 000 € pour la fiche-action 3. Le projet comprend également 84 000 € d'investissements en voirie et réseaux divers (VRD), non éligibles à LEADER.*

▪ **Questions-réponses :**

- M. LECLERCQ demande à combien se monte la dette totale de l'entreprise. M. DE LA BEDOYERE répond que la dette est actuellement d'environ 1,5 million d'euros, et atteindra près de 2 millions d'euros avec la 4<sup>e</sup> tranche d'investissement, qui fait l'objet de la demande d'aide.

- M. MENERAT demande dans quelle catégorie se place l'activité d'un point de vue juridique. M. DE LA BEDOYERE répond que l'activité cabanes dans les arbres entre dans la catégorie des « parcs résidentiels de loisir ». Elle est soumise à une réglementation similaire à celle des terrains de camping.

- M. DESHAYES demande quel est le délai d'attente pour réserver une nuit. M. DE LA BEDOYERE répond que les week-ends sont généralement complets 4 mois à l'avance, mais que pour les jours de semaine le délai est beaucoup plus court. Il ajoute que 30 % environ des ventes sont réalisées sous la forme de bons-cadeaux, offerts notamment à l'occasion d'évènements familiaux.

- M. TAUZIEDE demande quelle est la durée moyenne de séjour. M. DE LA BEDOYERE répond qu'elle est de 1,17 nuit. L'allongement de cette durée est l'un des axes sur lesquels travaille actuellement l'entreprise. Cela passe par la proposition d'activités diverses (tourisme, découverte de la nature, sylvothérapie...) et par un tarif dégressif (-20 % sur la 2<sup>e</sup> nuit).

- A la demande de M. TAUZIEDE, M. DE LA BEDOYERE détaille les charges inscrites au compte de résultat 2017. Il explique notamment que le terrain, propriété de sa famille, est loué à l'entreprise par un bail emphytéotique, avec un loyer croissant sur les premières années.

- M. LECLERCQ demande quelle est la durée d'amortissement des cabanes. M. DE LA BEDOYERE répond qu'elles sont amorties sur 10 ans, mais que l'entreprise prévoit une durée de vie de 15 ans. Les premières cabanes fournies par le constructeur datent en effet de 2003 et semblent toujours en bon état aujourd'hui.

- M. BLANCHARD demande si l'entreprise a des projets pour renouveler et diversifier l'offre proposée. M. DE LA BEDOYERE répond que d'autres produits pourraient en effet être développés à plus long terme, tels qu'un espace bien-être ou un restaurant dans les arbres. M. LECLERCQ réagit en se demandant si le succès des cabanes ne relève pas d'un effet de mode qui pourrait décliner avec le temps. M. DE LA BEDOYERE avance que les cabanes « tout équipées » proposées sont moins soumises à cet effet de mode que des cabanes basiques au confort spartiate. Il estime le taux de retour des clients entre 20 et 30 %, ce qui montre que le concept a une certaine durabilité dans le temps.

- M. FLAMANT demande quels seront les bénéfices du projet pour le Parc naturel régional (PNR). M. DE LA BEDOYERE met en avant les retombées économiques déjà générées sous la forme d'emplois et d'achats locaux, ainsi qu'un impact social car plusieurs des personnes embauchées se trouvaient auparavant en difficulté d'insertion et ont su trouver leur place au sein de l'équipe. M. KLINGELSCHMIDT complète la question en faisant part des remarques émises par Mme SOUVERAIN, chargée de mission Tourisme au PNR, dans le cadre du comité technique : l'entreprise ne mentionne pas sa localisation au sein du PNR dans sa communication, alors que cela pourrait constituer un atout. Il serait aussi possible de proposer plus d'offres en lien avec des prestataires locaux (découverte de la nature à pied, à vélo, à cheval, sites culturels...) ou avec les grands itinéraires touristiques passant à proximité (Eurovélo 3, Route d'Artagnan...) M. DE LA BEDOYERE indique qu'il est favorable à ces propositions et qu'il travaille déjà avec l'office de tourisme de Senlis pour la mise en place de produits packagés.

M. DE LA BEDOYERE remercie les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quitte la salle.

▪ **Évaluation du projet** (*voir grille de sélection en annexe V*)

M. KLINGELSCHMIDT précise qu'un comité technique constitué de différents partenaires (CC Senlis Sud Oise, Département de l'Oise, Région Hauts-de-France, Oise Tourisme, Office de Tourisme de Senlis, CCI de l'Oise, Initiative Oise Sud, équipe technique du PNR, Autorité de gestion) a été sollicité par voie de consultation écrite afin d'apporter un avis technique sur le projet. Il résume brièvement les réponses reçues (*voir diapo 8*). Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection de manière collective, en débattant pour arriver à un consensus sur chaque critère. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (*les numéros renvoient aux critères*) :

• **Critères généraux :**

- 1 : Le projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la fiche-action 3.
- 2 : Le Comité note que le critère « réponse à un besoin, à un manque » est mal formulé et que pour s'adapter aux différents domaines d'activité il conviendrait de parler plutôt de « demande ». Le critère est donc modifié en « réponse à une demande, à un besoin ». En l'occurrence, le succès du produit montre que la demande existe. L'effet d'entraînement est réel, à travers les achats locaux de l'entreprise et la complémentarité avec les autres activités touristiques de Raray (notamment les visites guidées). La société a créé 8 ETP à ce jour et un 9<sup>e</sup> sera généré par le projet présenté. Le Comité relève en revanche un coût élevé des investissements, qui apparaît toutefois justifié par le niveau de qualité offert et la volonté de se démarquer d'autres produits similaires.
- 3 : Le Comité salue l'effort consenti par l'entreprise pour limiter à différents niveaux son impact sur l'environnement. Il juge néanmoins qu'une amélioration est encore possible par une meilleure sensibilisation des clients à cet enjeu.
- 4 : Le site a été l'un des tout premiers au monde à offrir des cabanes tout équipées dans des arbres. C'est toujours aujourd'hui la seule offre d'hébergement insolite sur le territoire du PNR. L'entreprise a poursuivi l'innovation technique avec le développement d'un système écologique de nettoyage des bains nordiques.
- 5 : L'entreprise a un rayonnement régional et même au-delà des frontières. La localisation permet une complémentarité avec l'activité de visite guidée du château et du village de

Raray et se trouve à proximité de plusieurs sites emblématiques du PNR (Senlis, abbayes de Chaalis et du Moncel, forêts d'Halatte et d'Ermenonville...)

- 6 : De nombreux partenaires ont été associés à la création des premières cabanes. Pour l'opération présentée, s'agissant d'un agrandissement, le partenariat est logiquement plus réduit. L'entreprise vise essentiellement une clientèle de couples et de familles, et se positionne sur une offre haut de gamme. Il n'y a pas de mesures d'adaptation particulières à d'autres types de public spécifiques. Le Comité note que des mesures pourraient par exemple être proposées en faveur de l'accueil des personnes handicapées ou des personnes voyageant à vélo, à cheval... L'offre semble également peu adaptée à l'accueil de séminaires (chambres doubles dans toutes les cabanes), bien qu'il s'agisse d'un des objectifs de développement de l'entreprise.

- 7 : Le Comité s'accorde sur la qualité technique du projet. La viabilité économique fait en revanche l'objet d'un débat. Il en ressort que, malgré un fort niveau d'endettement et un résultat net jusqu'à présent négatif, le business plan proposé semble réaliste, ce qui est confirmé par l'obtention d'un nouvel emprunt bancaire.

- **Critères spécifiques à la fiche-action 3 :**

- A : L'offre se situe sur un segment haut de gamme pour une cabane.

- B : L'entreprise dispose d'un site internet de qualité et d'une communication active sur les réseaux sociaux. Elle est également référencée sur des sites internet spécialisés.

- C : Des produits locaux sont utilisés pour les petits déjeuners et plateaux-repas. L'entreprise fait la promotion des sites proches, à commencer par le château de Raray.

- D : La démarche d'adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » est en cours. Une grande partie des engagements liés à la marque sont déjà respectés ; il reste néanmoins des points d'amélioration possibles. Le Comité salue la volonté d'adhérer à la marque, mais, considérant qu'il ne s'agit pas d'une création, il estime que l'entreprise aurait pu déjà faire la démarche auparavant.

- **Note finale et observations générales :**

Le projet obtient une note de 22,5/26, à laquelle viennent s'ajouter 2 points bonus (porteur privé), soit une note finale de **24,5/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis d'opportunité favorable**, assorti des observations suivantes :

- Le Comité recommande que l'entreprise valorise davantage sa localisation au sein du Parc naturel régional. C'est à la fois un atout pour la communication de l'entreprise et un moyen de contribuer à augmenter les retombées de l'activité sur le territoire.
- Dans la même logique, l'entreprise doit mener à son terme la démarche d'adhésion à la marque Valeurs Parc naturel régional, afin de confirmer et valoriser ses engagements en matière de respect de l'environnement.

### 3 – Présentation du dossier d'animation 2016 à 2018 du programme LEADER

(voir fiche de présentation en annexe VI)

- M. KLINGELSCHMIDT rappelle que les coûts de fonctionnement du programme sont financés à 80 % par LEADER. Pour cela, le PNR doit déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Autorité de gestion (Région Hauts-de-France), qui procède à l'instruction réglementaire. Tout comme pour les projets soutenus, le dossier doit ensuite être approuvé par le Comité de programmation avant que les crédits puissent être débloqués. En l'occurrence, l'instruction du dossier par les services de l'Autorité de gestion n'étant pas achevée à ce jour, il est proposé de présenter tout de même les dépenses de fonctionnement du programme au Comité, et de remettre la décision de programmation du dossier à une consultation écrite ultérieure, dans les conditions prévues par le projet de règlement intérieur, dont l'approbation est prévue au point suivant de l'ordre du jour.
- M. KLINGELSCHMIDT présente les dépenses de fonctionnement du GAL, qui incluent essentiellement l'équipe technique (animateur + gestionnaire en cours de recrutement), les moyens matériels mis à sa disposition, ainsi que la communication sur le programme. Il précise que ce dossier couvre les années 2016 à 2018, mais que les seules dépenses engagées en 2016 étaient les frais de recrutement de l'animateur.

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Frais de personnel	91 684,61 €	LEADER (80 %)	87 349,59 €
Frais de recrutement	6 020,00 €	Autofinancement PNR Oise	21 837,40 €
Matériel informatique + téléphone	3 500,91 €	– Pays de France (20 %)	
Formation et participation aux réseaux	1 750,00 €		
Communication sur le programme	1 485,00 €		
Frais de déplacement	4 033,63 €		
Frais de réception	712,84 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>109 186,99 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>109 186,99 €</b>

### 4 – Approbation du règlement intérieur (voir annexe VII)

- M. KLINGELSCHMIDT rappelle que le règlement intérieur a déjà été présenté au Comité mais devait être approuvé formellement après la signature de la convention GAL - Autorité de gestion - ASP. Une modification est proposée par rapport à la version précédente, afin d'assouplir les modalités de consultation écrite du Comité de programmation. Il est proposé que le quorum ne soit pas obligatoire en cas de consultation écrite, les décisions étant prises à la majorité absolue des avis exprimés. De plus, le recours à cette procédure pourra se faire de deux manières :
  - à l'initiative du Président, en cas d'urgence ou de défaut de quorum lors d'une réunion.
  - sur décision du Comité de programmation, pour tout sujet qui ne permet pas une prise de décision immédiate.

- M. DUMOULIN demande, en cas de consultation par courriel, comment le GAL pourra s'assurer que le message a bien été reçu par tous les membres du Comité. M. KLINGELSCHMIDT répond qu'effectivement, il n'est pas possible d'en être certain, mais qu'a priori tous les membres reçoivent bien les invitations aux réunions du Comité. Si ce point devait poser problème, il est possible de recourir systématiquement à un courrier postal avec accusé de réception. M. DUMOULIN estime que cette méthode est trop lourde, mais explique qu'il existe des systèmes de plateforme en ligne permettant de procéder à ce type de consultation de manière tracée et sécurisée. M. KLINGELSCHMIDT prend note de cette information et se renseignera à ce sujet.

**Le Comité approuve le projet de règlement intérieur tel que proposé et décide d'utiliser la procédure de consultation écrite pour la programmation du dossier d'animation 2016 à 2018 du programme LEADER.** La consultation sera lancée dès que l'instruction réglementaire aura été validée par les services de l'Autorité de gestion.

#### **5 – Modification de la composition du Comité de programmation (voir annexe VIII)**

M. KLINGELSCHMIDT explique qu'il n'y a pas de modification à proprement parler, mais que la composition du Comité telle qu'elle figure dans la convention GAL – Région – ASP n'est pas à jour et qu'il convient de prendre acte formellement du remplacement de M. BASCHER afin de notifier cette modification à l'Autorité de gestion.

Suite à la démission de M. BASCHER de son mandat de Président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise, celle-ci a désigné de nouveaux représentants au Comité de programmation du GAL. La composition du Comité est donc modifiée comme suit :

<b>Représentants de la communauté de communes Senlis Sud Oise</b>			
<b>Titulaire :</b>	<b>BASCHER Jérôme</b>	<b>Suppléant :</b>	<b>DUMOULIN François</b>
<b>Titulaire :</b>	<b>DUMOULIN François</b>	<b>Suppléant :</b>	<b>CHARRIER Philippe</b>

**Le Comité prend acte de la modification opérée.**

#### **6 – Point d'information**

- M. KLINGELSCHMIDT présente succinctement les projets pour lesquels une fiche-projet est en cours de dépôt, ainsi que les nouveaux contacts en cours depuis la précédente réunion (voir diapos 17-18).
- Il détaille également le plan de communication du programme, élaboré avec la chargée de communication du PNR, et en cours de mise en œuvre depuis le mois de mai 2018. Un communiqué de presse ainsi qu'un article à faire paraître dans les bulletins des communes et EPCI seront diffusés début juillet. Une plaquette, conçue au cours de l'été, sera distribuée en septembre, accompagnée d'appels à projets thématiques plus ciblés, diffusés par les différents partenaires du programme (chambres consulaires, réseaux thématiques...)
- Un extranet à destination des membres du Comité a également été mis en place afin de permettre à chacun d'accéder facilement à l'ensemble des documents fournis lors de chaque réunion. Les identifiants d'accès seront transmis par courriel en même temps que le compte-rendu de la réunion.

### Clôture de réunion

En l'absence de questions diverses, la séance est close. M. GILLOT remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

à Ouy-la-Ville  
le 01/08/2018

André GILLOT  


Président du Comité de programmation  
Maire de Vineuil-Saint-Firmin

### ANNEXES :

- I – Diaporama présenté lors de la réunion
- II – Fiche de présentation du projet « Les Cabanes des Grands Chênes »
- III – Support de présentation du projet « Les Cabanes des Grands Chênes »
- IV – Business plan du projet « Les Cabanes des Grands Chênes »
- V – Grille de sélection complétée pour le projet « Les Cabanes des Grands Chênes »
- VI – Fiche de présentation du dossier « Animation 2016 à 2018 du programme LEADER »
- VII – Règlement intérieur approuvé
- VIII – Composition du Comité de programmation après modification

Contact : Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER  
03 44 63 65 65 / [f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr)

# COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France



Région  
Hauts-de-France

Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



# Sommaire

- 1 – Introduction et informations générales
- 2 – Avis préalable sur un projet :  
SAS Les Cabanes des Grands Chênes
- 3 – Présentation du dossier d'animation 2016 à  
2018 du programme LEADER
- 4 – Approbation du règlement intérieur
- 5 – Modification de la composition du Comité  
de programmation
- 6 – Point d'information
- 7 – Questions diverses

# POINT I : INTRODUCTION ET INFORMATIONS GÉNÉRALES



# I – Introduction et informations générales

- **Rappel sur la séance précédente du 21/03/2018 :**
  - Validation de la grille de sélection
  - Avis favorable au projet BOB-E-BIKE
  
- **Actualité du programme :**
  - La convention GAL-Région-ASP a été signée le 7 juin 2018 par le Président du Conseil Régional. Le GAL peut donc officiellement démarrer la sélection des dossiers et l'attribution des subventions.
  - Un 2<sup>e</sup> projet présenté pour avis préalable aujourd'hui.
  - Plusieurs autres dossiers en cours d'élaboration : un Comité d'audition sera à prévoir en septembre.

# POINT 2 : AVIS PRÉALABLE SUR UN PROJET



## 2 – Avis préalable sur un projet

- Intitulé du projet :** Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique sur le site « Les Cabanes des Grands Chênes »
- Porteur de projet :** M. Emmanuel de LA BEDOYERE, président de la SAS Les Cabanes des Grands Chênes
- Localisation :** Raray
- Fiche-action :** 3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

- Objectifs :**
- Atteindre une taille critique pour consolider les emplois existants et créer un nouveau poste
  - Accroître l'offre en cabanes spa, qui sont les plus demandées (taux d'occupation de 90 %)
  - Développer l'offre séminaires d'entreprises

**Partenaires techniques et financiers sollicités :**

- Région Hauts-de-France (subvention sollicitée)
- PNR Oise – Pays de France (adhésion en cours à la marque « Valeurs Parc naturel régional »)



## 2 – Avis préalable sur un projet

### Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Construction des cabanes	200 000 €	- Subventions publiques :	
Bains nordiques	46 000 €	Région Hauts-de-France (20 %)	53 200 €
Décoration et ameublement	10 000 €	<b>LEADER (28 %)</b>	<b>75 000 €</b>
Conseil architecte	10 000 €	- Fonds privés :	
		Autofinancement (dont emprunt)	137 800 €
<b>TOTAL :</b>	<b>266 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>266 000 €</b>



## 2 – Avis préalable sur un projet

- ➔ **Observations du Comité technique sur le projet :**
- Bonne adaptation au marché, succès médiatique grâce à l'aspect innovant et respectueux de l'environnement.
  - Société créatrice d'emplois, pas de défaut majeur de gestion d'après le compte de résultat 2017.
  - Remarques / suggestions :
    - Mentionner dans la communication la localisation au sein du PNR peut être un atout au vu de la cible visée.
    - Des offres touristiques complémentaires (randonnée, vélo, cheval...) pourraient être développées, en lien avec des prestataires locaux et avec les grands itinéraires à proximité.
  - Point de vigilance : niveau d'endettement relativement élevé, lié à la politique d'investissement de l'entreprise.

# **POINT 3 : PRÉSENTATION DU DOSSIER D'ANIMATION 2016 À 2018 DU PROGRAMME LEADER**



## 3 – Présentation du dossier d'animation 2016 à 2018 du programme LEADER

**Intitulé du projet :** Animation 2016 à 2018 du programme LEADER

**Porteur de projet :** Parc naturel régional Oise – Pays de France

**Localisation :** Territoire du GAL

**Fiche-action :** 7. Animation du GAL

Equipe technique indispensable à la mise en œuvre du programme LEADER :

- 1 poste d'animateur à plein temps
- 1 poste de gestionnaire à mi-temps (*en cours de recrutement*)

Les missions comprennent notamment :

- L'accompagnement des porteurs de projets
- L'animation du Comité de programmation
- La communication et la mise en réseau des acteurs du territoire
- La gestion administrative et financière du programme





## 3 – Présentation du dossier d'animation 2016 à 2018 du programme LEADER

### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Frais de personnel	91 684,61 €	<b>LEADER (80 %)</b>	87 349,59 €
Frais de recrutement	6 020,00 €		
Matériel informatique + téléphone	3 500,91 €	Autofinancement PNR Oise - Pays de France (20 %)	21 837,40 €
Formation et participation aux réseaux	1 750,00 €		
Communication sur le programme	1 485,00 €		
Frais de déplacement	4 033,63 €		
Frais de réception	712,84 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>109 186,99 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>109 186,99 €</b>



L'instruction du dossier n'est pas encore  
validée par l'Autorité de gestion (AG).

➡ **Proposition** : programmation du dossier par  
consultation écrite dès que l'AG aura validé l'instruction.

# POINT 4 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## 4 – Approbation du règlement intérieur

- **Règlement déjà présenté lors des réunions précédentes du Comité de programmation**
- **Une seule modification significative, l'assouplissement des modalités de consultation écrite du Comité de programmation :**
  - Pas de quorum obligatoire
  - Utilisation à l'initiative du Président en cas d'urgence ou en cas de défaut de quorum, ou pour tout sujet sur décision du Comité de programmation.
- **But :** permettre une souplesse d'intervention, notamment pour des décisions administratives à prendre sur des sujets déjà présentés au Comité.



# POINT 5 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION



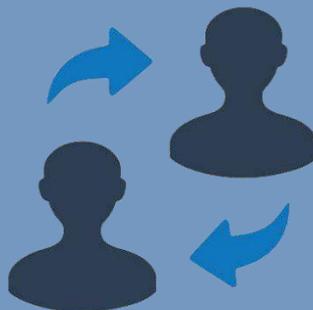
## 5 – Modification de la composition du comité de programmation

- La composition incluse dans la convention GAL-Région-ASP date de décembre 2017 et ne prend pas en compte le remplacement de M. BASCHER.

Le Comité doit donc prendre acte de la modification effectuée.

Représentants de la communauté de communes Senlis Sud Oise :

Titulaire	BASCHER	Jérôme	Suppléant	DUMOULIN	François
➡ Titulaire	<b>DUMOULIN</b>	<b>François</b>	<b>Suppléant</b>	<b>CHARRIER</b>	<b>Philippe</b>



# POINT 6 : POINT D'INFORMATION



## Projets et contact en cours

- **3 projets pour lesquels la fiche-projet est en cours d'élaboration et devrait être déposée prochainement :**



- Commune de Gouvieux : rénovation d'une maison troglodyte pour y installer un artisan d'art
- Asso. Club du Vieux Manoir : amélioration de l'accueil du public à l'Abbaye du Moncel
- Commune de Raray : exposition permanente sur l'histoire du village (reconstitution 3D, témoignages...)

➡ **Tous les 3 sur la fiche-action I (Patrimoine)**



## Projets et contact en cours

- **Nouveaux contacts en cours (depuis le 21/03) :**
  - Installation d'une agricultrice en maraîchage bio à Villers-Saint-Frambourg
  - Installation d'un agriculteur en maraîchage bio à Coye-la-Forêt
  - Démarche de marketing touristique territorial, en lien avec la fusion des offices de tourisme de Senlis et Chantilly
- **Bilan pour rappel :**
  - Une vingtaine de porteurs de projets rencontrés en 2017
  - 13 nouveaux contacts / idées de projets depuis début 2018
- **Projet BOB-E-BIKE (présenté le 21/03/2018) :**
  - Activité démarrée au Parc Astérix
  - Marketing à développer





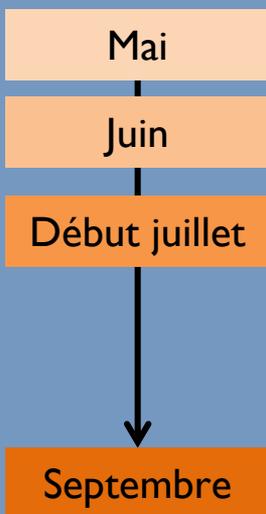
# Communication sur le programme

## ■ Plan de communication en cours de mise en œuvre :

- Menu LEADER sur le site internet du PNR
- Article dans le magazine du PNR + newsletter mail **Cette semaine**
- Diffusion d'un communiqué de presse et d'un article à faire paraître dans les bulletins municipaux
- Diffusion d'une plaquette via les communes et partenaires du programme
- Envoi d'appels à projets thématiques plus ciblés, via des partenaires (chambres consulaires, réseaux thématiques...)

## ■ + Un outil de communication interne via l'extranet du PNR :

- Tous les documents du Comité sont accessibles en ligne.



# POINT 7 : QUESTIONS DIVERSES

# Merci de votre attention

## **Vous avez connaissance d'un projet ?**

*Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.*

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Tél : 03 44 63 65 65

[f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr)



Parc  
naturel  
régional  
Oise - Pays de France

## FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 2 juillet 2018

<b>Intitulé du projet :</b>	Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique sur le site « Les Cabanes des Grands Chênes »
<b>Porteur :</b>	SAS LES CABANES DES GRANDS CHENES
<b>Localisation :</b>	Raray
<b>Fiche-action :</b>	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

### Description du projet :

Les secteurs de l'hébergement insolite et de l'écotourisme, et notamment le segment des cabanes dans les arbres, se sont fortement développés en France depuis une dizaine d'années. Pourtant, la Picardie (et le territoire du PNR Oise – Pays de France) possèdent peu de capacité d'hébergement de ce type.

Les Cabanes des Grands Chênes ont été lancées en mai 2015 avec 8 cabanes, installées dans un bois au sein du domaine du château de Raray. Il s'agissait des premières cabanes de ce type à atteindre le niveau de confort d'une chambre d'hôtel (eau, électricité, assainissement + spa pour 2 d'entre elles). Le taux de remplissage est satisfaisant, en particulier pour les cabanes équipées de spa (environ 90% contre 68% pour les autres). Depuis, deux autres tranches d'investissement ont été réalisées, portant le nombre de cabanes à 17. Une 4<sup>e</sup> et dernière tranche, sur laquelle porte la demande d'aide, est programmée pour l'hiver 2018-2019, avec la création de 3 nouvelles cabanes équipées de spa.

Compte tenu du succès des bains nordiques auprès des clients et de leurs exigences, la société a travaillé en lien étroit avec le fabricant UltraBioOzone pour développer un système innovant de traitement de l'eau, efficace et utilisant très peu de produits chimiques.

Les Cabanes des Grands Chênes participent au rayonnement du château de Raray (qui comprend aussi un golf, un hôtel-restaurant et une activité de visite guidée). La société emploie actuellement 13 personnes (4 CDI + 9 saisonniers sur 9 mois) et envisage la création d'un emploi supplémentaire pour accompagner cet agrandissement. Pour les petits-déjeuners et paniers-repas, elle s'approvisionne en partie auprès de producteurs et d'un restaurateur locaux (plus de 100 000 € d'achats locaux en 2017). Un des nouveaux axes envisagés pour l'avenir est le développement de l'offre « séminaires d'entreprises ».

### Partenaires sollicités :

- Au démarrage : soutien financier de la Région Picardie, du Département de l'Oise, du réseau Entreprendre Picardie, de la plateforme Initiative Oise Sud ; conseil technique du PNR
- Pour l'agrandissement en projet : demande d'aide en cours de dépôt auprès de la Région Hauts-de-France
- Démarches en cours pour intégrer la marque « Valeurs Parc naturel régional »

### Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Construction des cabanes	200 000 €	- <i>Subventions publiques :</i>	
Bains nordiques	46 000 €	Région Hauts-de-France (20 %)	53 200 €
Décoration et ameublement	10 000 €	<b>LEADER (28 %)</b>	<b>75 000 €</b>
Conseil architecte	10 000 €	- <i>Fonds privés :</i>	
		Autofinancement	137 800 €
<b>TOTAL :</b>	<b>266 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>266 000 €</b>



## **LES CABANES DES GRANDS CHENES**

**Le bien-être à l'état sauvage**

---

# #DATADASHBOARD

**17**  
**CABANES**

en 2018, 14 duos et 3 familiales (de 3 à 5 personnes)

**15 000**  
**CABANEURS**

Déjà accueillis !

**10**  
**PASSIONNÉS**

(nombre d'employés en juin 2018)

**92**  
**ANS**

Pour notre cabaneur le plus âgé. Le plus jeune a 2 mois, une activité pour tous !

**1<sup>er</sup>**  
**SUR**  
**L'INNOVATION**

1<sup>ère</sup> cabanes avec le niveau de confort d'une chambre d'hôtel au sommet d'arbres tricentenaires

**70%**  
**TAUX DE**  
**REPLISSAGE**

en moyenne sur les 3 premières saisons vs. 52 % pour le secteur

**834 K€**  
**CA PREVU EN 2018**

**960K€**  
**CA PREVU EN 2019**

**5/5**  
**NOTE DE**  
**SATISFACTION**

Moyenne des notes données sur TripAdvisor après avoir passé une nuit dans nos cabanes

**88%**  
**VENTE DIRECTE**

**250 000 €**  
**DE PRODUITS**  
**LOCAUX**  
achetés depuis 2015

**22 239**  
**FANS**

Sur notre page Facebook avec un taux d'engagement exceptionnel

**9 000**  
**VISITES/MOIS**

sur notre site internet

# Duo d'entrepreneurs

## *Passionnés et perchés*

Enfant, **Gaspard de Moustier** succombe à « l'appel de la forêt ». Une idylle qui puise ses racines en Franche-Comté, sur les terres familiales, entre lacs, étangs, tourbières et massif forestier vertigineux. Alors qu'il achève un master en Finance à Dauphine (Paris), Gaspard a l'idée de promouvoir des séjours d'un nouveau genre, une expérience authentique au sommet de cabanes perchées dans les arbres dans le profond respect de l'environnement.



**GASPARD**

33 ans

**EMMANUEL**

39 ans



Par un heureux hasard, ils se rencontrent et créent, en 2015, **Les Cabanes des Grands Chênes**, à 60kms de Paris, en Picardie, sur le domaine du Golf et du Château de Raray. Ils rient beaucoup, partagent les mêmes valeurs humaines de l'entreprise et la passion d'entreprendre.

**Passionnés**, les deux associés ont d'ambitieux projets pour poursuivre leur développement avec leurs équipes, basé sur un tourisme respectueux de l'environnement qui offre une expérience forte aux visiteurs et qui **valorise le terroir et le patrimoine local**.



Après 7 ans dans la banque d'affaires (fusions & acquisitions), **Emmanuel de La Bédoyère** reprend des affaires familiales dans l'agriculture (exploitation agricole – productions végétales).

Dès son installation, Emmanuel a une forte volonté de diversifier ses activités vers l'éco-tourisme.



# #DANSUNE CABANE

## Quoi ?

**ECO-DOMAINE DE  
CABANES**

Hébergements qualitatifs et  
écologiques

## Comment ?

**PRESTATIONS  
AUTHENTIQUES + HAUT  
DE GAMME**

Le bien-être à l'état sauvage

## Où ?

**LIEUX  
EXCEPTIONNELS**

Au cœur même de la nature

## Pourquoi ?

**VIVRE UNE  
EXPERIENCE UNIQUE**

Inattendue, surprenante,  
sensorielle, de rêve

# #NOSVALEURS

*Se ressourcer en pleine nature*

**Rayonnement local**

POUR DEVELOPPER L'ECONOMIE  
LOCALE

**Organisation  
collaborative**

POUR UNE ENTREPRISE LIBÉRÉE

**Projet éco-responsable**

POUR PRESERVER LA NATURE

**Culture  
d'innovation**

POUR SURPRENDRE SANS CESSÉ

**Politique d'étonnement**

POUR UNE SATISFACTION MAXIMALE

# #NOTRE PHILOSOPHIE

## TRAVAIL & PASSION

L'entrepreneuriat n'est rien sans beaucoup de passion, de plaisir, d'énergie, d'optimisme et d'auto-dérision !

## CREATION & CHANGEMENT

Créer, innover, tenter sans cesse pour faire évoluer le tourisme vers une activité qui peut avoir un impact positif sur le monde.

## CURIOSITE & AUDACE

Nous ne négligeons aucune rencontre, aucune nouvelle idée, et ne reculons devant aucun challenge.

## BIENVEILLANCE & PARTAGE

Avoir un impact positif sur tous les Hommes qui nous entourent (associés, collaborateurs, fournisseurs, clients) et sur la nature

# #NOTRE ECO-DOMAINE et son développement

CABANES DES GRANDS CHÊNES



- CABANE 1 : SPA COÇON
- CABANE 2 : CIME
- CABANE 3 : ESCAPADE
- CABANE 4 : CANOPÉE
- CABANE 5 : SECRÈTE
- CABANE 6 : CACHETTE
- CABANE 7 : IMPRENABLE
- CABANE 8 : SPA BIEN ÊTRE
- CABANE 9 : SPA TRIBU
- CABANE 10 : SPA OSMOÏE
- CABANE 11 : SPA ZEN
- CABANE 12 : SPA COSY
- CABANE 13 : SPA ORIGIN
- CABANE 14 : SPA IMAGINAIRE
- CABANE 15 : SPA CARPE DIEM
- CABANE 16 : SPA COUPOLE
- CABANE 17 : SPA ÉTOILÉE



Emplacement des 3 nouvelles cabanes

- L'ACCÈS AUX CABANES SE FAIT À PIED OU EN VOITURETTE ÉLECTRIQUE
- PRIÈRE DE NE PAS TRAVERSER LES AIRES DE JEU DU GOLF
- MERCI DE RESPECTER LE CALME DU SITE
- CODE DE LA GRILLE DU CHÂTEAU : 1146#

# #LE PROJET : LA PHASE 4

## 3 cabanes

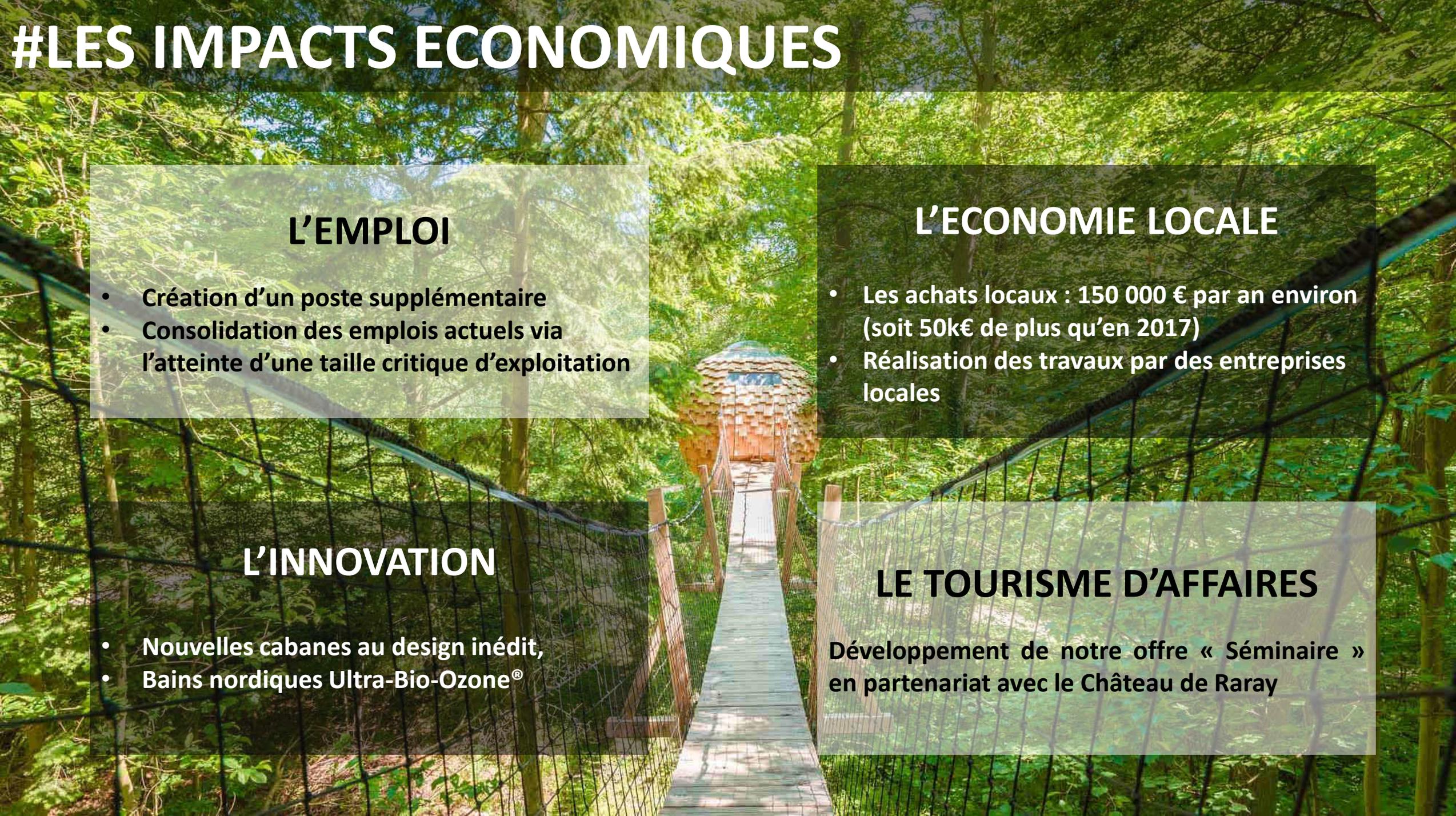
- Architecture innovante
- Perchées et sur pilotis
- 2 duos et 1 familiale
- Equipées de bains nordiques 2.0

## 350K€ d'investissement

- Cabanes, bains nordiques, VRD, décoration



# #LES IMPACTS ECONOMIQUES



## L'EMPLOI

- Création d'un poste supplémentaire
- Consolidation des emplois actuels via l'atteinte d'une taille critique d'exploitation

## L'ECONOMIE LOCALE

- Les achats locaux : 150 000 € par an environ (soit 50k€ de plus qu'en 2017)
- Réalisation des travaux par des entreprises locales

## L'INNOVATION

- Nouvelles cabanes au design inédit,
- Bains nordiques Ultra-Bio-Ozone®

## LE TOURISME D'AFFAIRES

Développement de notre offre « Séminaire » en partenariat avec le Château de Raray

# #FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

## DEVELOPPEMENT DURABLE ET TOURISME RESPONSABLE

- Economie d'électricité : isolation des cabanes en laine de mouton 100% naturelle,
- Tri des déchets dans les cabanes et pédagogie avec les clients,
- Système de traitement de l'eau des bains nordiques sans aucun produit chimique (via des lampes ozone),
- Contrôles phytosanitaires des arbres réguliers.

## PENDANT LA PHASE CHANTIER

- Valorisation et respect des arbres existants, conservation des zones sauvages,
- Intégration maximale des cabanes dans leur environnement,
- Aucune emprise au sol → respect de la faune et de la flore du site,
- Aucun déboisement ou défrichage,
- Utilisation de matériaux bruts pour la construction des cabanes (aucun traitement)
- Utilisation de chemins existants

# #L'IMPACT FINANCIER

<i>En K€</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
#Cab	17	17	20	20	20
TO	70%	73%	71%	71%	71%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>766</b>	<b>834</b>	<b>959</b>	<b>969</b>	<b>979</b>
Marge brute	658	717	825	833	842
<b>EBE</b>	<b>188</b>	<b>208</b>	<b>265</b>	<b>269</b>	<b>274</b>
REX	-10	-1	31	25	29
RN	-23	-22	7	6	12
<b>CAF</b>	<b>175</b>	<b>187</b>	<b>241</b>	<b>250</b>	<b>257</b>
Effectif	7	8	9	9	9

BUSINESS PLAN 2018 / 2021 - CABANES DES GRANDS CHENES					
	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de nuits d'ouverture	255	256	260	260	260
Nombre de cabanes	17	17	20	20	20
TO	70%	73%	71%	71%	71%
Panier moyen (yc toutes les prestations + boutique,...)	255	263	260	263	265
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>766 843</b>	<b>834 584</b>	<b>959 920</b>	<b>969 519</b>	<b>979 214</b>
Coût achats des marchandises vendues (prestations, diners, boutique)	108 640	117 148	134 389	135 733	137 090
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>658 203</b>	<b>717 436</b>	<b>825 531</b>	<b>833 787</b>	<b>842 124</b>
Consommations intermédiaires	187 574	165 603	182 385	184 209	186 051
Masse salariale	169 355	196 381	220 782	222 989	225 219
Impôt et taxes	5 899	6 700	6 700	6 700	6 700
Loyer	25 000	51 000	60 000	60 000	60 000
Frais de siège	81 888	89 404	90 000	90 000	90 000
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>188 487</b>	<b>208 348</b>	<b>265 665</b>	<b>269 888</b>	<b>274 154</b>
Dotations aux amortissements	198 917	210 000	235 000	245 000	245 000
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-10 430</b>	<b>-1 652</b>	<b>30 665</b>	<b>24 888</b>	<b>29 154</b>
Frais financiers	12 994	21 000	24 000	19 000	17 000
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-23 424</b>	<b>-22 652</b>	<b>6 665</b>	<b>5 888</b>	<b>12 154</b>
<b>CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>175 493</b>	<b>187 348</b>	<b>241 665</b>	<b>250 888</b>	<b>257 154</b>

EFFECTIF (en ETP)

7

8

9

9

9

# GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 02/07/2018

<b>Intitulé du projet</b>	Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique sur le site "Les Cabanes des Grands Chênes".
<b>Porteur</b>	SAS LES CABANES DES GRANDS CHÊNES

Fiche-action :  1 (patrimoine)  2 (tourisme vert)  3 (hébergement)  4 (commerce)  5 (circuits courts)  6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	<b>Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ?</b> (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	<b>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR /</b> Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet touristique (sauf hébergement) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la fréquentation du territoire (1 point)</li> <li>- Public cible extérieur au PNR (1 point)</li> </ul> </li> <li>- Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point)</li> <li>- Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre projet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse à une demande, à un besoin (1 point)</li> <li>- Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point)</li> </ul> </li> </ul> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet touristique (sauf hébergement) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la fréquentation du territoire (1 point)</li> <li>- Public cible extérieur au PNR (1 point)</li> </ul> </li> <li>- Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point)</li> <li>- Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre projet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse à une demande, à un besoin (1 point)</li> <li>- Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point)</li> </ul> </li> </ul>	1/1 1/1 1/1 0,5/1  = 3,5 / 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet touristique (sauf hébergement) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la fréquentation du territoire (1 point)</li> <li>- Public cible extérieur au PNR (1 point)</li> </ul> </li> <li>- Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point)</li> <li>- Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre projet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse à une demande, à un besoin (1 point)</li> <li>- Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point)</li> </ul> </li> </ul>			
3	<b>Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...)</b> Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif)</li> <li>- Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs</li> <li>- Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement</li> </ul> L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1,5 / 2		
4	<b>Innovation /</b> Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale</li> <li>- Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux</li> </ul> Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	<b>Localisation et portée géographique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes)</li> <li>- Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)</li> </ul>	2 / 2		
6	<b>Partenariats et bénéficiaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés</li> <li>- Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...)</li> </ul>	1 / 2		
7	<b>Viabilité économique et qualité technique du projet</b> Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2,5 / 3		

Sous-total : 13,5/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / <b>0 éliminatoire</b> ) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = <b>/10</b>
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit} \\ \text{Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »} \end{array} \right.$	/2 /2 /2 /2 /2 = <b>/10</b>
✓ Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) <b>Bonus (6 pts max.)</b> : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	2 /2 2 /2 2 /2 3 /4 = 9 /10 + 0 /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) <b>Bonus</b> : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = <b>/10</b> + <b>/2</b>
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) <b>Bonus</b> : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = <b>/10</b> + <b>/6</b>

Note de base :  $\frac{22,5}{26}$

**Note supérieure ou égale à 13** : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus :  $+ \frac{2}{26}$

**Note inférieure à 13** : Le projet obtient un avis défavorable.

**NOTE FINALE** :  $\frac{24,5}{26}$

**Pour rappel, lors de la programmation du dossier :**

**Note  $\geq 20$  : 100 % du montant maximum applicable**

**16  $\leq$  Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable**

**13  $\leq$  Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable**

**Note < 13 : projet refusé**

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

## FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 2 juillet 2018

<b>Intitulé du projet :</b>	Animation 2016 à 2018 du programme LEADER
<b>Porteur :</b>	PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE
<b>Localisation :</b>	Territoire du GAL
<b>Fiche-action :</b>	7. Animation du GAL

### Description du projet :

La convention de mise en œuvre du programme LEADER, signée le 7 juin 2018, engage le Parc naturel régional Oise – Pays de France à assurer l'animation et le fonctionnement du programme, en affectant notamment à cette mission des moyens humains équivalents à 1,5 ETP minimum (1 animateur + 1 gestionnaire à mi-temps). L'animateur est en poste depuis janvier 2017, le gestionnaire est en cours de recrutement.

Il a été convenu avec les services de l'Autorité de gestion (Région Hauts-de-France) de constituer un unique dossier de demande de subvention pour les années 2016, 2017 et 2018 (les seules dépenses payées en 2016 étant les frais de recrutement de l'animateur).

Cette animation est indispensable pour la concrétisation des projets et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement. Les missions de l'équipe technique incluent notamment :

- La coordination du programme ;
- L'animation des thématiques du programme ;
- L'animation des instances du GAL ;
- L'accompagnement des porteurs de projets, l'aide au montage des dossiers ;
- La communication auprès des publics cibles, des bénéficiaires, des membres du GAL, du grand public, etc. ;
- La gestion administrative et financière du programme et des dossiers ;
- La capitalisation et le transfert d'expérience, la participation au réseau rural et au réseau des GAL ;
- La formation à destination de l'équipe technique et des membres du GAL.

### Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Frais de personnel	91 684,61 €	<b>LEADER (80 %)</b>	87 349,59 €
Frais de recrutement	6 020,00 €	Autofinancement PNR Oise	21 837,40 €
Matériel informatique + téléphone	3 500,91 €	- Pays de France (20 %)	
Formation et participation aux réseaux	1 750,00 €		
Communication sur le programme	1 485,00 €		
Frais de déplacement	4 033,63 €		
Frais de réception	712,84 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>109 186,99 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>109 186,99 €</b>

# **GAL PARC NATUREL RÉGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

## *RÈGLEMENT INTÉRIEUR*

### **1 - Les membres du Comité de programmation**

#### **Nombre et répartition en collèges**

Le Comité est composé de 17 membres titulaires, et d'autant de suppléants. Les membres sont répartis en un collège public composé de 8 titulaires et 8 suppléants, et un collège privé composé de 9 titulaires et 9 suppléants.

#### **Principe du double quorum**

Le Comité de programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- au moins 50% des membres du Comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance ;
- au moins 50% des membres votant lors de la séance du Comité de programmation appartiennent au collège privé.

Afin de respecter cette deuxième condition, le Président du Groupe d'Action Locale (GAL) ne participera pas au vote si les membres du collège public sont majoritaires, et proposera si nécessaire à d'autres membres du collège public de faire de même.

#### **Présidence**

Le Comité de programmation désigne le Président du GAL, ainsi qu'un Vice-président. Le Président du GAL préside les séances du Comité de programmation. En cas d'absence ou d'empêchement du Président du GAL, le Vice-président le remplace dans l'ensemble de ses fonctions.

#### **Membres consultatifs**

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation, sans voix délibérative, le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France ou son représentant au titre de la fonction d'Autorité de gestion. Il peut également inviter l'organisme payeur (ASP) à assister à son Comité de programmation.

Par ailleurs, en fonction de l'ordre du jour et de la nature des projets présentés, le GAL pourra inviter toute personne susceptible d'enrichir les échanges au sein du Comité de programmation (cofinanceurs, services de l'État, experts...)

#### **Renouvellement des membres**

La qualité de membre du Comité de programmation se perd par démission, par décès ou, en cas de motif grave (non-respect du règlement intérieur, atteinte à l'image du GAL, conflit d'intérêts non déclaré...), par radiation prononcée par le Comité de programmation après avoir invité l'intéressé à fournir des explications.

Après trois absences consécutives d'un binôme titulaire-suppléant, le Comité de programmation pourra le considérer comme démissionnaire et procéder à son remplacement.

Les membres siégeant en tant qu'élus au sein du collège public sont automatiquement considérés comme démissionnaires en cas de perte de leur mandat d' élu.

En cas de vacance, le Président du GAL propose à des membres suppléants de devenir titulaires et/ou sollicite la candidature de nouveaux membres.

Lorsqu'une structure représentée au sein du Comité souhaite changer de représentant ou y est contrainte, elle en informe le GAL et le Comité de programmation prend acte du changement opéré. Toute autre modification de la composition du Comité de programmation doit être approuvée par ce même Comité.

Toute modification de la composition du Comité de programmation fera l'objet d'une information auprès de l'autorité de gestion.

## **2 - Responsabilité du président de la structure porteuse du GAL et du président du GAL s'ils sont différents**

Le président de la structure porteuse du GAL est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Il peut déléguer sa signature au président du GAL pour tout ou partie de ces actes.

Cette délégation peut ne porter que sur les actes relatifs au fonctionnement du Comité de programmation (invitations et comptes-rendus) puisque le président du GAL assure la présidence de ce comité.

Le rôle du Président du GAL, en tant que président du Comité de programmation, est d'animer le Comité de programmation, de veiller au respect du règlement intérieur, signer le cas échéant s'il en a délégué, les invitations et les comptes rendus.

Le Président de la structure porteuse du GAL et le Président du GAL sont cosignataires des conventions attributives d'aides passées avec les maîtres d'ouvrage des projets financés.

## **3 - Fréquence des Comités de programmation**

Le Comité de programmation se réunit à l'initiative du Président du GAL (ou en cas d'absence, du Vice-président), en règle générale une fois par trimestre, la fréquence pouvant varier en fonction du nombre de dossiers déposés.

## **4 - Les tâches du Comité de programmation**

Le Comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL. Il doit notamment :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- garantir lors du vote des opérations présentées l'absence de conflits d'intérêt ;
- assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet) ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- examiner le suivi financier ;
- tenir le rôle d'ambassadeur du programme auprès des acteurs locaux ou extérieurs au territoire.

## **5 - Préparation des réunions du Comité de programmation**

### **Processus de sélection**

Les projets présentés au GAL au titre du programme LEADER suivent le circuit de sélection suivant :

- le maître d'ouvrage est invité à présenter son projet devant un comité d'audition ;
- les caractéristiques techniques et financières du projet sont examinées par un comité technique ;
- le Comité de programmation décide de l'attribution d'une subvention et de son montant.

### **Comité d'audition**

Le comité d'audition est composé de l'ensemble des membres du Comité de programmation et présidé par le Président du GAL ou le Vice-président. Aucune obligation de quorum ne s'y applique. Le GAL peut également inviter des personnes extérieures à assister au comité d'audition.

Le comité d'audition comprend un temps de présentation du projet par son porteur, un temps de questions-réponses, puis un temps de débat et de remplissage de la grille de sélection en-dehors de la présence du porteur du projet.

Le remplissage de la grille de sélection se fait de manière collégiale et vise à donner au projet une note indicative pour chaque critère afin de préparer le travail du Comité de programmation. A l'issue de la réunion, un avis préalable est communiqué au porteur du projet, éventuellement assorti de recommandations.

Le comité d'audition suit les mêmes règles que le Comité de programmation en matière de prévention des conflits d'intérêt (voir article 9 ci-après). Toutefois, si un membre du Comité se trouve être le maître d'ouvrage d'un projet, il peut présenter le projet au comité d'audition et répondre aux éventuelles questions, avant de se retirer comme tout porteur de projet.

### **Comité technique**

Le comité technique est composé de l'équipe technique du GAL, du représentant de l'Autorité de gestion et de personnes qualifiées invitées par le GAL en fonction des projets présentés (cofinanceurs, services de l'État, agents du Parc naturel régional, des EPCI et des chambres consulaires...)

Il est consulté, éventuellement de manière dématérialisée, avant chaque réunion du Comité de programmation. Il s'assure notamment que le dossier de demande de subvention est complet et conforme et que le projet respecte bien les différentes réglementations applicables. Il se prononce aussi sur la qualité technique du projet et sur sa viabilité économique le cas échéant.

### **Comité de programmation**

Le GAL adresse aux membres du Comité de programmation, par courrier ou courriel, une convocation dans un délai indicatif de 15 jours avant la réunion, puis un dossier technique dans un délai indicatif de 5 jours avant la réunion.

## **6 - Consultation écrite du Comité de programmation**

En cas de défaut de quorum ou pour une question revêtant un caractère urgent, le Président peut, à titre exceptionnel, procéder à une consultation écrite du Comité de programmation. Le Comité de programmation peut également décider de renvoyer à une consultation écrite ultérieure toute décision qui, pour une raison quelconque (complément d'information nécessaire, pièce manquante, instruction non validée, manque de temps...), ne peut être prise immédiatement au cours de la réunion.

A cet effet, le GAL envoie à chaque membre du Comité un courrier ou courriel précisant le motif de la consultation et la date limite de réponse (un délai minimum de 15 jours sera observé), auquel sera joint un dossier technique relatif à la question posée (présentation des projets et grilles de sélection complétées, nouvelle maquette financière...) Les réponses peuvent se faire par courrier, fax ou courriel.

A l'issue du délai imparti, la décision est prise à la majorité absolue des avis exprimés, sans obligation de respecter la règle du double quorum. Le résultat de la consultation est communiqué à l'ensemble des membres.

## **7 - Secrétariat du Comité de programmation**

Le secrétariat du Comité de programmation est assuré par l'équipe technique du GAL, composée d'un animateur et d'un gestionnaire. Cela comprend notamment la préparation de la documentation, du suivi, des rapports, des ordres du jour et des comptes-rendus des réunions.

Le GAL s'engage à établir le compte-rendu des échanges et à le diffuser à l'autorité de gestion dans un délai indicatif d'un mois après chaque réunion du Comité de programmation.

## **8 - Le dossier du Comité de programmation**

Les membres du Comité de programmation sont destinataires :

- d'une liste des projets soumis au Comité, accompagnée d'une fiche de présentation de chaque projet ;
- d'une présentation de l'avancement financier du programme.

## **9 - Les décisions du Comité de programmation**

### **Modalités de la prise de décision**

Les décisions du Comité de programmation sont prises à la majorité absolue, après vérification du respect du double quorum. En cas d'égalité des voix, la voix du Président (ou, s'il est absent, du Vice-président) est prépondérante.

En cas de présence d'un titulaire et de son suppléant, seul le titulaire peut voter. Par ailleurs un titulaire ne peut donner pouvoir à un autre titulaire, ni à un autre suppléant que le sien s'il est absent.

Si un membre du Comité de programmation se trouve être également le maître d'ouvrage d'un projet présenté, il se retire lors de toute discussion ou décision du Comité sur ce projet. De la même manière, lorsqu'un membre du Comité de programmation a un intérêt direct (personnel, familial, ou via une structure à laquelle il appartient) à un projet présenté, il doit également se retirer. Il appartient à chaque membre du Comité de signaler au GAL toute situation potentielle de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouverait et d'y remédier en se retirant si besoin.

### **Modalités d'examen des projets**

L'équipe technique, le Président et/ou un membre du Comité présent lors du comité d'audition présente le projet, relate les débats ayant eu lieu au sein du comité d'audition et expose les notes indicatives proposées dans la grille de sélection. L'équipe technique rapporte également l'avis du comité technique.

Le Comité décide ensuite, en priorité par consensus, des notes définitives attribuées à chaque critère. En l'absence d'un tel consensus, le Président invite chacun des membres du Comité de programmation ayant voix délibérative à donner sa propre note au projet, pour un critère spécifique ou pour l'ensemble des critères de la grille. Dans ce cas, la note finalement attribuée pour un critère est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues, arrondie au demi-point le plus proche.

Selon la note finale obtenue et en fonction du barème indiqué sur la grille de sélection, il est proposé au Comité d'accorder au projet une subvention d'un montant de 50, 75 ou 100 % du maximum applicable ou de rejeter la demande de subvention.

La grille de sélection et la décision qui en découle sont adoptées à la majorité absolue par un vote à main levée. Si la majorité n'est pas atteinte, la grille de sélection doit être à nouveau débattue. Le Comité peut aussi demander des modifications au porteur du projet et réserver son avis en attendant leur prise en compte. Le projet devra dans ce cas faire l'objet d'une nouvelle présentation au Comité.

La décision du Comité est notifiée par écrit au porteur du projet.

## **10 - Droit à l'image**

Il est possible que les membres du Comité de programmation soient photographiés dans le cadre des actions de communication du GAL. Les membres refusant l'utilisation de leur image à des fins de communication sur le programme LEADER doivent en informer le GAL par écrit.

### ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Nom Prénom Adresse	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électorales ou associatives
<b>COLLÈGE PUBLIC</b>			
DESHAYES François 73 rue du Connétable 60500 CHANTILLY	Président de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne	Titulaire	Maire de Coye-la-Forêt
DRAY Daniel 73 rue du Connétable 60500 CHANTILLY	Vice-président de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne	Suppléant	Maire de La Chapelle-en-Serval Président du SIVOM Orry-la-Ville – Mortefontaine – Pontarmé – La Chapelle-en-Serval
SARAGOSA Sylvain 15 rue Bonnet 95270 LUZARCHES	Vice-président de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France	Titulaire	Maire de Chaumontel
RENAUD Jacques 15 rue Bonnet 95270 LUZARCHES	Vice-président de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France	Suppléant	Maire de Châtenay-en-France Vice-président du Parc naturel régional Oise – Pays de France
VERMEULEN Bruno 1 rue d'Halatte 60700 PONT-SAINT-MAXENCE	Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Titulaire	Adjoint au maire de Pont-Sainte-Maxence
DUMONTIER Arnaud 1 rue d'Halatte 60700 PONT-SAINT-MAXENCE	Vice-président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Suppléant	Maire de Pont-Sainte-Maxence Vice-président du Conseil Départemental de l'Oise Membre du bureau du Parc naturel régional Oise – Pays de France
DUMOULIN François 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Vice-président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise	Titulaire	Maire de Courteuil Salarié de la chambre d'agriculture de l'Oise
CHARRIER Philippe 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise	Suppléant	Maire de Chamant
GILLOT André 1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Président de la Commission Développement économique du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Maire de Vineuil-Saint-Firmin
MENERAT Patrice 1 rue du Général Leclerc 60520 THIERS-SUR-THEVE	Membre de la Commission Développement économique du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléant	Adjoint au maire de Thiers-sur-Thève
PATRIA Alexis 12 Grande rue 60300 FONTAINE-CHAALIS	Président de la Commission Agriculture - cheval du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Maire de Fontaine-Chaalis Vice-président du Parc naturel régional Oise – Pays de France
DE MOUSTIER Philibert 1 rue de la Comté 60820 BORAN-SUR-OISE	Vice-président de la Commission Agriculture - cheval du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléant	Adjoint au maire de Boran-sur-Oise Agriculteur, Président du GIEE MORANCY, administrateur de la coopérative AGORA.
FLAMANT Bernard 7 place Pierre Mendès France 60700 PONT-SAINT-MAXENCE	Président de la Commission Patrimoine historique et culturel du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Conseiller municipal de Pont-Sainte-Maxence, Président de l'association Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine de Pont-Sainte-Maxence
BEHAGUE Sarah Mairie - Place Pierre Salvi 95270 VIARMES	Membre de la Commission Patrimoine historique et culturel du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléante	Conseillère municipale de Viarmes
DELRUE Damien Mairie - Place de la Mairie 95270 LUZARCHES	Président de la Commission Tourisme du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Maire de Luzarches Membre du bureau du Parc naturel régional Oise – Pays de France
GORSE-CAILLOU Isabelle 3 Place Henri IV 60300 SENLIS	Membre de la Commission Tourisme du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléante	Adjointe au maire de Senlis

## COLLÈGE PRIVÉ

DELEMOTTE Jacques Maison de l'agriculture - Rue Frère Gagne 60000 BEAUVAIS	Élu à la chambre d'agriculture de l'Oise	Titulaire	Agriculteur à Pontpoint
DEZOBRY Patrick 2 avenue Jeanne d'Arc 78150 LE CHESNAY	Élu à la chambre interdépartementale d'agriculture de l'Ile-de-France	Suppléant	Agriculteur et conseiller municipal de Villiers-le-Sec
ENJOLRAS Philippe 18 rue d'Allonne 60000 BEAUVAIS	Président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise	Titulaire	
MACHARD Christophe 35 boulevard du Port 95000 CERGY	Élu à la chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise	Suppléant	Gérant de l'entreprise Intégrale Environnement à Puiseux-en-France
GUICHARD Hélène 3 Rue Léonard de Vinci 60000 BEAUVAIS	Élue à la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise	Titulaire	Gérante de l'entreprise Les Bijoux d'Amphéa à Boran-sur-Oise
ORAIN Jean-Louis 1 avenue du Parc 95000 CERGY-PONTOISE	Président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise	Suppléant	
BLANCHARD Pierre Office de tourisme - Place du Parvis Notre-Dame 60300 SENLIS	Président de l'office du tourisme de Senlis	Titulaire	
CLEMENT Martine 17 rue Pierre Brossolette 95270 ASNIERES-SUR-OISE	Administratrice de l'office de tourisme d'Asnières-sur-Oise	Suppléante	
AGUETTANT Nathalie 9 rue de l'Abreuvoir 60580 COYE-LA-FORET	Économiste retraitée, administratrice de l'association La Sylve, à Coye-la-Forêt	Titulaire	Présidente de l'association Ensemble pour Coye
POPINEAU Jean-Marc 43 avenue Albert 1er 60300 SENLIS	Historien, Vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis	Suppléant	
BAUBE Dominique AU5V - 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Secrétaire de l'Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise	Titulaire	
LECLERCQ Serge 6 place de la Reine Blanche 60580 COYE-LA-FORET	Commission Tourisme Équestre du Comité Départemental d'Équitation de l'Oise	Suppléant	Conseiller municipal de Coye-la-Forêt
ANGLEROT Gilles 20 avenue de Précy 60260 LAMORLAYE	Propriétaire de chambres d'hôtes marquées Parc à Lamorlaye	Titulaire	Correspondant Parc Membre du bureau de l'Union des Amis du PNR OPF et de ses Trois Forêts Membre du bureau de l'Association Cadre de Vie et Environnement de Lamorlaye
DELACOMMUNE DE GRAVE Constance 1 place Jean-Baptiste Moquet - Balagny-sur-Aunette 60300 CHAMANT	Propriétaire de deux gîtes marqués Parc à Chamant	Suppléante	
CHERON Yves 50 route de Ver 60950 VER-SUR-LAUNETTE	Éleveur à Ver-sur-Launette, producteur Oise – Pays de France	Titulaire	Maire de Ver-sur-Launette Membre du bureau du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France
TAUZIEDE Christian 6 rue Androuet du Cerceau 60550 VERNEUIL-EN-HALATTE	Représentant de l'AMAP de Verneuil-en-Halatte	Suppléant	Membre du bureau de l'association Les Amis du Vieux Verneuil
D'ARRETIERES Delphine 24 allée des Templiers 95270 ASNIERES-SUR-OISE	Habitante d'Asnières-sur-Oise, correspondante Parc	Titulaire	
OCANA Annie 3 bis avenue Foch 60300 CHAMANT	Habitante de Chamant, guide nature	Suppléante	Réalise régulièrement des prestations de services pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France

	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	9	8	17
Suppléants	9	8	17
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>34</b>